

SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE

GRAND PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES, PORTE C
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
75008 PARIS, France
TÉLÉPHONE +33 1 43 59 46 07
COURRIEL INFO@SALON-AUTOMNE.COM
SITE INTERNET : WWW.SALON-AUTOMNE.COM

EXPOSITION DU 25 AU 28 OCTOBRE
AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. DROITS D'INSCRIPTION, D'EXPOSITION ET INSERTION AU CATALOGUE

➤ DROITS D'INSCRIPTION 50€

Ce montant sera acquis à l'Association pour couvrir les frais de sélection.

➤ DROIT D'EXPOSITION 350€

Ce montant sera retourné en cas de refus du jury (ce montant est ramené à 150 € pour les artistes de moins de 30 ans en 2018).

Les paiements peuvent être faits par chèque, virement, ou espèces déposées contre reçu au secrétariat.

POUR LES ARTISTES RÉSIDANT EN France

Par chèque : il vous est demandé d'établir deux chèques distincts (50€ et 350€) à l'ordre du Salon d'Automne

Par virement bancaire, ou espèces : il vous est demandé d'établir un paiement unique de 400€ (ou 200€ pour les moins de 30 ans) lors de l'inscription.

En cas de refus de la candidature par le jury de sélection, le chèque ou un virement de 350€ (ou de 150€ pour les moins de 30 ans) sera retourné aux artistes qui n'auront pas été sélectionnés.

POUR LES ARTISTES RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Par virement bancaire, ou espèces : il vous est demandé d'établir un versement unique de 430€ pour les droits d'inscription et d'accrochage et de frais bancaires (ce montant est ramené à 230€ pour les artistes de moins de 30 ans en 2018). En cas de refus de la candidature par le jury de sélection, un virement de 350€ (ou de 150€ pour les moins de 30 ans) sera retourné aux artistes qui n'auront pas été sélectionnés.

Attention, les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

COORDONNÉES BANCAIRES DU SALON D'AUTOMNE

La banque postale

Centre financier de Paris-Anjou
13, rue d'Anjou
75008 Paris

IBAN : FR49 2004 1000 0102 0548 7L02 087

BIC : PSSTFRPPPAR

Pour les paiements par virement (depuis l'étranger ou la France)

Les coordonnées bancaires ci-contre suffisent pour tout transfert.

Pour tout paiement par virement, inscrivez dans le libellé du virement le nom de l'artiste, joindre à votre dossier la copie de votre ordre de virement et joindre impérativement sur le dossier de candidature votre RIB, pour remboursement éventuel. Si ces renseignements ne sont pas fournis, les sommes resteront acquises à l'Association.

2. ACCROCHAGE

Ne sera exposée au Salon 2018 que l'œuvre (ou les œuvres) présentée(s) au jury de 2018, qui aura été acceptée(s) par le jury et qui figurera au catalogue de 2018. Aucune autre œuvre ne pourra être exposée. Toute autre œuvre sera refusée. Il est rappelé que, dans l'espace d'exposition, le dépôt de cartes de visites ou de catalogues personnels à proximité des œuvres ne sera pas autorisé. Aucune présence ne sera autorisée pendant l'accrochage sans accord préalable.

3. DROITS DE REPRODUCTION

Chaque artiste s'engage à ne pas demander au Salon d'Automne un droit de reproduction pour l'œuvre reproduite au catalogue, sur notre site Internet, ou via un média traitant le sujet du Salon d'Automne. Toutefois, pour les auteurs membres de la société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), il sera fait application des conditions d'exploitation prévues dans les conventions conclues par le Salon d'Automne avec cette dernière.

4. JURY

La sélection se fera à partir des visuels de l'œuvre présentée. Le jury se réserve le droit de ne sélectionner qu'une œuvre dans les sections où plusieurs œuvres peuvent être présentées. En cas de non sélection, le droit d'accrochage vous sera retourné, (minoré des frais bancaires pour les virements). Le jury se tiendra en mai et les résultats vous arriveront par la poste début juillet.

5. SAISIE DES INFORMATIONS

Les informations contenues dans le dossier de candidature seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse postale, e-mail et téléphone figurant sur le dossier de candidature seront reproduits intégralement au catalogue (sauf demande expresse de votre part) et éventuellement sur notre site. Loi du 6/01/78 informatique et liberté.

6. CATALOGUE

Chaque artiste ayant été sélectionné, recevra un catalogue 2018.

7. ASSURANCES

L'association du Salon d'Automne et ses prestataires ne sont pas responsables des œuvres déposées et exposées, et déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc...

Il est vivement conseillé aux artistes de prendre une assurance personnelle, depuis le jour du dépôt jusqu'au retrait. L'artiste et son assureur renoncent à tout recours vis-à-vis de l'Association du Salon d'Automne et de ses prestataires.

8. TRANSPORT

Le transport et la manutention aller et retour des œuvres sont à la charge exclusive des artistes ou de leur transporteur. Celles-ci devront être déballées, remballées et manutentionnées par vous ou votre transporteur. Aucun emballage ne pourra être stocké sur place.

9. IDENTIFICATION DES ŒUVRES

Inscrire : nom, prénom, titre et repères (haut, bas) au dos de l'œuvre et à l'intérieur du socle le cas échéant.

10. ACQUISITIONS

Un service de renseignements informera les amateurs. En cas de vente d'une œuvre, l'artiste s'engage à faire un don de 15% à l'Association du Salon d'Automne. Ce don est éligible à une réduction d'impôts.

11. RETRAIT

Passés les horaires de retrait, en fin de salon, qui vous seront communiqués ultérieurement, les œuvres seront remises à la Société Nouvelle Morard, société de garde-meuble, qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. L'Association décline toute responsabilité.

**LE DOSSIER COMPLET DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE ENVOYÉ
AU SECRÉTARIAT DU SALON AVANT LE 15 AVRIL 2018.**

SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE

GRAND PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES, PORTE C
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
75008 PARIS, France
TÉLÉPHONE +33 1 43 59 46 07
COURRIEL INFO@SALON-AUTOMNE.COM
SITE INTERNET : WWW.SALON-AUTOMNE.COM

EXPOSITION DU 25 AU 28 OCTOBRE
AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

RÈGLEMENT RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES DES ŒUVRES EXPOSÉES

PEINTURE – 1 œuvre

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 350€ ou un virement unique de 400€. Huile, Acrylique... sous baguette ou cache clous ; Cadres interdits. Dimensions : 2 m x 2 m maximum. Prévoir un système d'accrochage solide et non apparent. Éviter les grandes ficelles ou laitons non tendus, fixés à mi-hauteur des châssis, qui peuvent faire incliner les toiles.

DESSIN - PEINTURE À L'EAU – 1 ou 2 œuvres

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 350€ ou un virement unique de 400€. Crayon, fusain, encre de chine... Aquarelle, gouache, pastel, vinyle sur papier... planches de bandes dessinées ou dessins d'illustration... Encadrement sobre - Encadrement sous plexiglas uniquement (verre interdit) avec baguette sobre, ou sans vitre. Système d'accrochage aisé et fiable. Dimensions : 2 m x 2 m maximum pour 1 ou 2 œuvres

SCULPTURE – 1 œuvre

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 350€ ou un virement unique de 400€. N'oubliez pas (sur le formulaire de candidature) d'indiquer les 3 dimensions et le poids de l'œuvre. L'œuvre sera impérativement accompagnée d'un socle blanc parallélépipédique (au minimum 40x40cm pour les œuvres ne dépassant pas 50 kg). Les socles des œuvres dont le poids est compris entre 50 et 300 kg posséderont une plaque de répartition permettant de s'adapter au plancher (résistance de 300 kg au m²). La manutention des pièces lourdes sera faite par l'artiste, qui prévoira les moyens appropriés, en tenant compte de la hauteur de structure des pavillons (2m50). Les socles seront de couleur blanche exclusivement avec le nom de l'artiste à l'intérieur du socle. L'artiste devra garantir une bonne stabilité de son œuvre. Un dispositif (esthétique) permettant d'éviter tout vol sera mis en place par l'artiste. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'œuvre risquera de ne pas être exposée.

PHOTOGRAPHIE – 1 œuvre

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 350€ ou un virement unique de 400€. Dimension : 2 m linéaires maxi et œuvres prêtes à l'accrochage. Privilégiez les grands formats. Tirages possibles sur tous supports (traditionnels ou autres). Encadrement sous plexiglas uniquement (verre interdit) avec baguette sobre, ou sans vitre. Système d'accrochage fiable. Au dos de l'œuvre exposée, indiquer tous les éléments d'identification et d'orientation, ainsi que le nombre de tirages prévus.

ART ENVIRONNEMENTAL – 1 œuvre ou 1 ensemble

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 350€ ou un virement unique de 400€. Dimensions : largeur 2 m maximum. Préciser sur le formulaire les matières employées : vitrail, tapisserie, mosaïque, mobilier... prévoir le système d'accrochage. Le cas échéant, la vitrine et l'installation électrique sont à la charge de l'artiste. Fournir un plan d'installation.

LIVRES D'ARTISTES – 1 livre

Faire (en France) un chèque de 50€ pour l'inscription et un chèque de 160€ pour les droits d'accrochage, ou un virement unique de 210€. Description détaillée : titre, dimensions, écrivain, techniques employées pour l'impression et l'illustration. La norme d'exposition est de 1 livre par artiste. Néanmoins, pour des formats de livre ouvert d'une largeur inférieure à 30cm, 2 ouvrages pourront être acceptés. Pour les œuvres au mur, seules les gravures sous passe-partout (avec système d'accrochage), sans cadre ni vitre seront acceptées. Dans tous les cas, la surface attribuée à chaque artiste, sera équilibrée en fonction du nombre d'exposants et d'œuvres.

GRAVURE – 1 à 3 œuvres

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 165€ Ou un virement unique de 215€. Toutes les techniques de gravure sur cuivre ou sur bois Formats : Soit : 1 gravure supérieure à 56 x 76 cm Soit : 2 gravures 56 x 76 cm (jésus) Soit : 2 gravures 65 x 50 cm (raisin) Soit : 3 gravures ne dépassant pas 60 x 40 cadre compris Encadrement sous plexiglas avec baguette sobre. Système d'accrochage fiable.

ART DIGITAL - VIDÉO – 1 œuvre

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 350€ ou un virement unique de 400€. Dimension : 2 m linéaires maxi et prêt à l'accrochage. Description détaillée, techniques utilisées,... Envoyer DVD descriptif. Si vidéo : Envoyer un DVD de la vidéo et de description. L'écran de présentation de l'œuvre devra avoir des dimensions entre 61 et 117 cm de diagonale. L'écran devra être esthétique et posé sur un support noir d'une hauteur de 80cm de hauteur minimum. Des casques audio devront être fournis avec l'écran et le support. La lecture de la vidéo se fera par clé USB branchée à l'écran.

ARCHITECTURE – 1 ou plusieurs projets

Faire (en France) deux chèques pour l'inscription et les droits d'accrochage : 50€ + 350€ ou un virement unique de 400€ Plans et photos sur panneaux rigides avec système d'accrochage aisé et fiable. Écran vidéo. Dimension de cimaise disponible : 2m de largeur maximum. Maquettes avec socle.

SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE
GRAND PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES, PORTE C
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
75008 PARIS, France
TÉLÉPHONE +33 1 43 59 46 07
COURRIEL INFO@SALON-AUTOMNE.COM
SITE INTERNET : WWW.SALON-AUTOMNE.COM

EXPOSITION DU 25 AU 28 OCTOBRE
AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Les artistes disposent de 2 canaux pour faire acte de candidature

LE CANAL TRADITIONNEL PAR COURRIER POSTAL

**PIÈCES À FAIRE FIGURER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE,
À NOUS RETOURNER PAR VOIE POSTALE**

1. Le formulaire de candidature (modèle joint). Ce document doit être rempli et signé.

2. Les documents destinés au jury de sélection et au catalogue.

Vous êtes priés de fournir :

> 2 photos papier 10 x 15 cm de l'œuvre (récente) que vous soumettez au jury du Salon d'Automne

> Une clé USB ou un CD étiqueté à votre nom, contenant la photo de l'œuvre que vous proposez d'exposer au Salon d'Automne (format tiff, jpeg, eps, ou équivalent, de 300dpi) et au format colorimétrique RVB ou CMJN. Ces documents doivent être réalisés par un professionnel.

Chaque document doit porter au dos ou inscrit sur le support informatique : nom, prénom, titre de l'œuvre, format, technique, année d'exécution. Repérer droite, gauche, haut et bas, sur les photos. Merci de veiller à la qualité de vos envois. Les documents de mauvaise qualité seront refusés.

3. Le paiement des droits et frais afférents à votre candidature et aux droits d'accrochage. (N'oubliez pas de dater et signer les chèques correspondants).

4. Une enveloppe timbrée (de France) à votre adresse, pour les personnes résidant en France (Timbrée pour un envoi de 50g) format A5

**L'ensemble doit être glissé dans une enveloppe
suffisamment affranchie, adressée au Salon d'Automne.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
OU ILLISIBLE NE SERA PAS
PRIS EN COMPTE ET SERA
RENOVYÉ.**

LE CANAL D'INSCRIPTION EN LIGNE

**Ne tenez pas compte du formulaire en dernière page
et rendez-vous sur www.salon-automne.com**

PIÈCES À FAIRE FIGURER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Le Formulaire de candidature en ligne (lien « jotform » sur le site du Salon d'Automne), rempli sur votre ordinateur et envoyé au Salon en cliquant sur le lien « envoyer » figurant en bas de la dernière page du formulaire (si vous n'avez pas totalement rempli le formulaire, vous pouvez le reprendre, en notant l'adresse du lien en cours, ou en allant le chercher dans l'historique de votre navigateur internet, ou en l'enregistrant sur votre ordinateur. Ceci vous laissera un délai de 10 jours pour finir de remplir le formulaire en ligne).

2. Le fichier word ou pdf décrivant votre démarche artistique ou votre CV (que vous téléchargerez dans la rubrique correspondante).

3. La photo destinée au jury de sélection et au catalogue. Celle-ci est téléchargée, par vos soins, sur le formulaire, en cliquant sur le lien « sélectionner un fichier » figurant sous la rubrique « pièce jointe (photo de l'œuvre) » indiquée sur le formulaire en ligne. Veillez à la qualité de l'image (format tiff, jpeg, eps, de 300dpi, et d'une taille entre 2Mo à 7Mo).

4. Le paiement ou le justificatif de paiement (référence du virement bancaire) des droits et frais afférents à votre candidature. (N'oubliez pas de dater et signer les chèques correspondants, si vous payez par chèque). Si vous avez choisi le virement bancaire, vous devez ordonner le virement auprès de votre banque, le formulaire n'est pas autorisé à faire de prélèvement sur votre compte.

Les documents envoyés par voie postale (chèques, et le cas échéant les photos que vous n'avez pas pu télécharger) doivent être glissés dans une enveloppe suffisamment affranchie, adressée au Salon d'Automne.

PS : Merci de mentionner votre numéro d'inscription ainsi que votre nom d'artiste sur tous les documents envoyés à part (virement, courrier, courriel...)